11e ANNÉE — NUMÉRO 138

*Macti animo estote Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)

**La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine** (PIE IX.)

*Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

SAMEDI 18 JUIN 1881

# LA LIBERTÉ

## journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

| ABONNEMENTS | Trois mois | six mois | un an |
|---|---|---|---|
| SUISSE | fr. 6 | 11 | 20 |
| FRANCE, BELGIQUE<br>ALLEMAGNE, AUTRICHE<br>ITALIE, ESPAGNE<br>ANGLETERRE, HOLLANDE<br>ETATS-UNIS | » 10 | 19 | 36 |

**Rédaction et Expédition**

BUREAUX : **10, Grand'Rue, 10, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

*Lettres et argent franco.*

### Le nouveau livre de l'ex-Père Curci

Le trop célèbre abbé Curci vient de publier, ainsi que vous l'annonçait ma correspondance dernière, un livre bien dangereux sous le titre : *La Nuova Italia ed i vecchi Zelanti*. L'Italie nouvelle et ses institutions, non moins funestes que profondément ébranlées déjà par les excès mêmes des révolutionnaires, y sont prises tout à fait au sérieux, et l'auteur persiste dans l'illusion de pouvoir les rendre chrétiennes, rien que par le concours des catholiques aux élections parlementaires. Ainsi, l'abbé Curci, qui ne craint pas d'ailleurs de se comparer à saint Paul, se met en contradiction manifeste avec le Souverain-Pontife et ne tient pas compte de la déclaration publique et solennelle faite par Léon XIII, le 24 avril dernier, en présence de la très nombreuse députation des sociétés catholiques de Rome. Le Pape leur dit alors de la manière la plus *explicite que « le concours* aux élections municipales est le seul qui, pour des raisons de la plus haute gravité, soit à présent permis aux catholiques d'Italie. » Mais cet orgueil et cette contradiction scandaleuse vis-à-vis du Vicaire de Jésus-Christ a son triste complément dans une série d'autres contradictions personnelles dans lesquelles tombe l'auteur de la *Nuova Italia*.

Il veut absolument, comme je l'ai dit, le concours des catholiques aux élections parlementaires, mais il ne peut souffrir (page 107) que le parti catholique se présente comme tel aux urnes, de peur de trop effrayer *les libéraux, et l'on ne sait* plus ce que veut l'auteur.

Autre contradiction incroyable : il trouve (page 169) je ne sais combien d'avantages, dans le système de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tandis que, par ailleurs, tout son livre semble n'avoir d'autre but que de concilier en Italie l'Eglise avec l'Etat, *per fas et nefas*.

Troisième contradiction : il s'efforce à toutes les pages de sa *Nuova Italia* d'exagérer la puissance vraiment fabuleuse des *vecchi Zelanti*, sous le couvert desquels il désigne les catholiques pratiquants et actifs. Il leur attribue un tel ascendant sur le Pape Léon XIII qu'ils auraient pu l'*induire*, à ce qu'il suppose (p. 95), à modifier du tout au tout le passage d'une Encyclique sur les relations du Saint-Siège avec l'Italie. Il leur attribue aussi d'être responsables de bien des maux qui affligent la Péninsule et, en particulier, d'avoir contribué à grossir le nombre des adeptes du protestantisme, « poussés à l'erreur, dit-il, par leur répugnance à adhérer aux exagérations des *zelanti* (p. 17). » Il leur reproche surtout et avec une amertume mal dissimulée d'avoir tout mis en œuvre pour faire condamner son livre sur le *Moderno Dissedio* paru en 1878. Cependant, et c'est ici qu'apparaît la contradiction : il avoue que, malgré toute la puissance extraordinaire qu'il leur attribue, *les vecchi Zelanti n'ont pu obtenir que* ce *Moderno Dissedio* fût mis à l'*Index*, bien que, d'ailleurs, tous les journaux catholiques en aient blâmé, en ce temps-là, l'esprit et la forme.

Quatrième contradiction : tout le dixième chapitre de la *Nuova Italia* a pour objet de faire croire que l'auteur a été la victime des manœuvres « basses et déloyales » de certains Jésuites, ses anciens confrères. Il les accuse de lui avoir gardé « une haine implacable », qu'il déclare leur pardonner..., et il leur pardonne si bien qu'il leur prodigue les épithètes les plus injurieuses. Il les appelle tout court : « une poignée de vauriens : *un pugno di discoli* » (p. 237). Il leur reproche d'avoir commis en sa personne « un véritable parricide », et il ne craint pas d'attribuer « une mesquinité bilieuse » au vénérable supérieur général de la Compagnie insigne à laquelle il a appartenu.

Cinquième contradiction : l'abbé Curci, jadis fondateur de la *Civiltà cattolica*, de la *Voce della Verità* et d'autres journaux, consacre un long paragraphe du troisième chapitre de la *Nuova Italia* à flétrir avec une véritable fureur le « maléfice » exercé, dit-il, par la presse catholique. Dans plusieurs autres passages de son livre, il n'épargne rien pour s'attaquer aux « journaux catholiques », pour les tourner en dérision et les signaler en quelque sorte à la méfiance publique. Or, à la dernière note de la dernière page du volume, ce même abbé Curci avoue, par un oubli inconcevable, que, depuis longtemps, il ne regarde même pas les journaux : l'*Autore da molto tempo non guarda giornali*.

Une autre contradiction que l'on peut appeler heureuse est commise par l'auteur de la *Nuova Italia*. Il admet, dans la préface, « qu'il a pu se tromper sur plus d'un point et que, dans ce cas, averti par qui de droit, il n'hésiterait pas un instant à rejeter tout ce qui serait jugé digne de blâme. » Mais, à la fin du chap. IX, p. 213, il vise à atténuer la valeur morale de la Congrégation de l'*Index* et de ses jugements. Malgré tout, il faut espérer que l'auteur se souviendra plutôt de la soumission préventive manifestée dans la préface que des atténuants de son chapitre IX.

Le livre de l'abbé Curci est aussi très dangereux, en tant qu'il représente comme une illusion la défense vigoureuse et pratique de certaines vérités et de certains droits, immuables pourtant de leur nature. Telles sont, d'après lui, les contre-vérités des erreurs condamnées par le *Syllabus*. Il traite de même la revendication du pouvoir temporel du Saint-Siège, que les Papes Pie IX et Léon XIII ont cependant déclaré *nécesssaire* à la pleine liberté du pouvoir spirituel. Pour l'abbé Curci, les vérités et les droits soutenus par les *Zelanti* représentent un idéal excellent, quant aux spéculations théoriques, mais ne pouvant être appliqué aux réalités de la vie. « Le *Syllabus*, dit-il, à la p. 119, permet de contempler le type, l'idéal de la perfection civile dans la société chrétienne ; mais il laisse à la bonne volonté des hommes et aux circonstances de temps et de lieu le soin d'en réaliser pratiquement la partie qui en est, ou du moins, que l'on en croit possible. » Mais cela ne saurait empêcher les hommes de bon vouloir de lutter constamment dans un but contraire à celui de la révolution. Pourquoi donc l'abbé Curci blâme-t-il, comme il le fait du commencement à la fin de son livre, ces vaillants catholiques dont les efforts ont pour but de revendiquer, sans trêve, tous les droits de l'Eglise et toutes *les vérités* qu'elle proclame ? *Est-il possible* d'adhérer sincèrement à un *idéal* parfait et d'une importance capitale pour le bien de l'Eglise et de la société, sans le soutenir du même coup avec toute l'ardeur possible et par tous les moyens permis? Et que deviendrait ce magnifique idéal si, relégué dans les spéculations de la théorie, il ne devait pas servir de règle pratique pour la lutte contre la révolution quelque pénible et humainement incertaine que soit cette lutte ?

Bref, la *Nuova Italia ed i vecchi Zelanti* est un livre qu'il faut déplorer comme un scandale public et comme un témoignage lamentable des plus dangereux égarements. Il a été dénoncé comme tel à la Congrégation de l'*Index*, et tout porte à craindre qu'il ne soit condamné. Dans plusieurs passages, l'audace du fond et de la forme frise l'erreur manifeste. Aux pages 211 et suiv., l'auteur suggère je ne sais quelle participation du peuple à l'élection des évêques, « pour le moins », des curés. Ailleurs, p. 131, il révoque en doute la liberté des Pères du Concile du Vatican, alors qu'il est bien certain que le Pape Pie IX, quoique prié de mettre un terme à la discussion déjà très longue sur l'Infaillibilité pontificale, s'y refusa formellement et voulut que toutes les opinions pussent se produire jusqu'au bout. Pareillement, il discute (p. 126) et peu s'en faut qu'il ne méconnaisse ouvertement, l'utilité et l'opportunité de la définition dogmatique de l'Infaillibilité. Cela achève de faire de son livre un arsenal funeste où tous les impies et les mauvais chrétiens peuvent puiser des armes contre l'Eglise, témoin l'empressement avec lequel les journaux révolutionnaires en ont aussitôt reproduit les passages les plus équivoques. Pour les catholiques, ils n'en retireront d'autre profit que celui d'un avertissement nouveau sur le péril qu'il y a, même pour les meilleures intelligences, à soutenir passionnément certaines opinions personnelles, surtout lorsqu'il s'agit de questions qui ne peuvent être résolues par de simples particuliers.

V.

## NOUVELLES SUISSES

NOUVEL INCIDENT A CHEVENEZ

*(Correspondance du Jura.)*

Le *gouvernement de Berne a voulu du sang à Chevenez : le sang a coulé*. C'est ainsi que le *Journal du Jura* paraissant à Bienne annonçait dans un télégramme aux dernières nouvelles, le nouvel incident que la fameuse question de la cojouissance des églises vient de faire surgir à Chevenez. Il

---

83 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LES

## PARIAS DE PARIS

PAR

**Raoul de Navery**

CHAPITRE VIII

LES MISÉRABLES DE LA PLUME

— C'est heureux, fit Marigné. Prends des notes ; tu viens de jeter une douche sur mon éloquence, mais je retrouverai l'enchaînement des faits. Pourquoi nous sommes allés aux Buttes-Chaumont, Barbézius, Bauvais, Loys et moi, cela t'importe peu. Il faisait soleil, et nous cherchions, moi, un arbre joliment feuillé, André, un chapitre de roman, Barbézius, des grenouilles vertes, et Loys, des sonnets. C'est pour cela que nous avons rencontré Alie. Nous venions de déjeûner comme des princes de l'art et de la plume, quand, tout en émiettant du pain aux oiseaux, nous voyons... Ah ! vous auriez pleuré, petites Mésanges du bon Dieu, si vous aviez assisté à un pareil spectacle, une enfant avancer son bras maigre et prendre le pain des moineaux. Il y avait presque la frayeur dans ses yeux bleus, et son visage était bien pâle. Nous avons fait notre voix si encourageante, que la pauvrette est sortie de sa cachette de feuillage ; et quand elle s'est trouvée dans la grande grotte de stalactites, elle nous a conté son histoire. Alie est aussi une enfant volée, volée par une misérable créature appelée la Rosalba. Rosalba est la femme du saltimbanque Tamerlan, et au nombre des petits martyrs torturés par ce couple ignoble, se trouve Henri.

— Le fils de Mme Monier ?

— Cela est plus que probable, puisque Henri a raconté plus d'une fois à sa compagne que sa mère s'appelait Blanche.

— O Providence ! dit Ramoussot d'une voix vibrante, vous avez bien raison d'y croire, Mésange, et de m'apprendre à vous imiter.

Les petites filles ne travaillaient plus ; toutes six s'étaient groupées autour de l'agent de police, et prêtaient une oreille attentive au récit de Jean Marigné.

— Maintenant, reprit l'agent, il suffit de retrouver Tamerlan pour savoir ce qu'est devenu Henri.

— Oui, mais où le rencontrer ?

— Sois tranquille, ces nomades ont des habitudes ; leur tour de France les ramène dans les mêmes localités à des époques fixes. Quand on commence à dresser sur la place du Trône les baraques de « la foire au pain d'épice, » tu verras accourir tous les cornacs de monstres, les dompteurs de bêtes féroces, les saltimbanques de la France et souvent de l'étranger. Or, la foire au pain d'épice s'ouvre dans deux jours : Tamerlan est peut-être déjà revenu à Paris.

— Oh ! si cela était possible !

— Cela est certain. Le reste me regarde.

— Ainsi, dit Mésange, la petite Alie est sauvée ?

— Oui, sauvée, et nous lui aiderons à chercher sa mère.

— Quel bon cœur vous avez ! dit la jeune fleuriste.

— Moi, Mésange ; c'est si facile.

— Je fais mon affaire de Tamerlan, reprit Ramoussot ; dès demain je m'informe à la préfecture de police et je cours à la place du Trône inspecter les baraques en construction.

*Marigné serra les* deux mains de Ramoussot.

— Adieu, les Mésanges, dit-il ; si je raconte mal les histoires, on affirme que je dessine assez bien, et je veux faire un croquis de toutes ces têtes blondes.

Une minute après. Jean rejoignit sa sœur.

A la première heure, le lendemain, l'agent courait à la préfecture.

On lui donna la liste des acrobates et des saltimbanques ayant demandé l'autorisation de *donner* des représentations ou d'exhiber des phénomènes sur la place du Trône à l'occasion de la foire au pain d'épice, mais le nom de Tamerlan ne s'y trouvait pas.

Ramoussot alla sur la place, descendit la rue de la Roquette, entra le soir dans le « cabaret des Monstres, » tenu par la Paumelle, et qui, dans ce moment, regorgeait d'hommes squelettes, de femmes colosses, d'enfants hydrocéphales, d'hommes éléphants et de femmes tigrées, mais Tamerlan n'avait annoncé son retour à personne, ce qui surprenait grandement la Paumelle.

Malgré sa répugnance à donner des renseignements sur ses habitués, la veuve du guillotiné n'eût pas osé refuser à Ramoussot ceux dont il avait *besoin, elle savait trop qu'un mot* de lui à la préfecture pouvait causer la fermeture de son tapis-franc.

Les nouvelles que l'agent porta chez Jean Marigné furent donc assez tristes.

Il vit la mignonne Alie, la pria de lui parler d'Henri, mais il ne jugea point à propos de raconter à Mme Monier ce qui s'était passé ; si Tamerlan devenait introuvable, si la piste était perdue, à quoi bon causer une fausse joie à la pauvre mère.

Alie ne portait plus de haillons.

Ramoussot ne serait pas rentré chez lui si découragé, s'il avait suivi dans sa course un homme au visage olivâtre, aux cheveux noirs, vêtu d'une redingote longue ornée d'une quantité de brandebourgs. Cet individu venait de quitter une des plus grandes baraques de la place du Trône et, sur un tableau gigantesque, représentant un homme en costume de gladiateur, debout au milieu d'une douzaine de bêtes féroces, on voyait ingénieusement écrit en lettres formées par des enroulements de boas constrictors :

IL SIGNOR LUCO, DOMPTEUR *de toutes les têtes couronnées*.

Tamerlan, car s'était lui, subissait un des innombrables avatars qui trompent et retardent si souvent les investigations de la police.

*(A suivre.)*

ne manquait à ce télégramme à sensation qu'une petite adjonction. « Ce sang, c'est le mien...!!! » avec la signature de son auteur Beis, et la mise en scène eût été parfaite.

Eh bien oui, il paraît que l'intrus Beïs a reçu des femmes de Chevenez, une distribution quelque peu salée, comme d'ailleurs on pouvait s'y attendre à chaque instant, étant données les allures insultantes et provocatrices du personnage. Là-dessus, tapage des mieux organisés dans la presse radicale. Le gouvernement se rassemble à la hâte. Dans l'effarement, on parle d'occuper les « Kroumirs » de Chevenez; le télégraphe est jour et nuit en mouvement de Berne à Porrentruy et retour. Le préfet fait les rapports les plus alarmants. Beïs demande protection contre une population qu'il dit fanatisée et qu'il se plaît à exciter de toutes manières. Force doit rester à la loi, répètèrent en chœur les libéraux de toutes nuances, quoique au fond du cœur, beaucoup d'entre eux soupirent après le départ de leur trop compromettant protégé

Bref, le résultat de toutes ces alarmes est qu'un renfort considérable de gendarmerie arrive à Chevenez mardi soir, et que mercredi, à 3 1/2 heures du matin, une brigade de gendarmes conduite par le préfet Favrot en personne, se fait ouvrir les maisons du village désignées par Beïs, et qu'on s'empare de trois femmes pour les écrouer dans les prisons de Porrentruy. L'une de ces femmes est dans un état de grossesse très avancée; une autre est une personne de 58 ans, et la troisième une jeune femme.

Cet exploit du Préfet de Porrentruy passera certainement à la génération future. Pourvu qu'il ne s'y ajoute pas un accouchement en prison! Ce serait un curieux pendant aux clameurs des libéraux de tout calibre pour Jessa Helfmann, la prisonnière de Russie. Mais vos lecteurs sont sans doute impatients de connaître les détails des crimes qui ont nécessité l'emploi de la force publique contre les trois femmes de Chevenez Tout d'abord, je me hâte de les rassurer sur l'illustre Gascon aux gages des Missions anglicanes. Beïs est encore entier C'est lui-même qui est venu à Porrentruy, la figure quelque peu égratignée, pour aviser le préfet de l'attaque qu'il venait d'essuyer, et télégraphier à tous les journaux de la secte que sa vie n'est plus sûre à Chevenez. Ce brave homme, depuis les ovations que lui ont décernées les vieux catholiques au récent synode de Bâle, tient essentiellement à faire parler de lui et à se distinguer. Les occasions ne lui manquent pas, comme vous allez voir.

On n'a pas oublié la résistance énergique des femmes de Chevenez lors de la tentative de prise de possession de l'église paroissiale par l'intrus Beïs, en suite du malheureux décret du conseil exécutif assignant à la minorité dissidente de Chevenez (laquelle en réalité n'existe plus) l'église paroissiale pour les besoins de son culte. Vos lecteurs savent aussi que le conseil paroissial, à la suite de promesses et d'engagements sur lesquels je reviendrai, se laissa persuader que le mieux était, afin d'éviter une occupation militaire imminente, disait-on, de donner satisfaction au gouvernement en livrant l'église à Beïs.

On profita du marché de Porrentruy, le 20 mai, pour introduire ce malheureux à l'église; les mesures étaient prises pour empêcher les femmes d'y pénétrer. Il va sans dire que le prêtre schismatique y ayant célébré, la paroisse catholique dut quitter son église et se retirer dans la chapelle de la persécution. L'autorité fixa à Beïs les heures de son culte auquel personne à peu près n'assiste.

Mais l'apostat ne perd aucune occasion de vexer la population. Lundi dernier, pendant que se célébraient dans la chapelle catholique romaine les obsèques d'un paroissien, Beïs s'en alla, pour faire pièce à la clochette des catholiques romains qui sonnait l'enterrement, sonner les cloches de l'église pour annoncer, *bien avant le temps fixé*, sa messe. Sur ces entrefaites arrive le cortège funèbre qui entoure l'église. Toute l'assistance était indignée de l'insolence de cet étranger, bravant ainsi ouvertement la population.

Sur les murmures de la foule, Beïs fait des gestes provocateurs et jette le contenu de ses burettes sur les femmes. Celles-ci le poursuivent, entrent dans l'église, se saisissent de l'intrus, et le chassent comme la première fois du temple. Beïs veut alors leur lancer des pierres. C'est alors qu'il reçut des coups de poings. Dès que lui-même ne frappa plus, les femmes le laissèrent, et il parvint à rentrer dans l'église où il s'enferma sans oser sortir jusqu'à l'arrivée de l'autorité.

Voilà tout! Et c'est pour cela que trente gendarmes bernois, *armés jusqu'aux dents*, se saisissent au petit jour de trois femmes qu'ils arrachent à leur famille pour les amener, comme des criminelles, dans les prisons de Porrentruy.

Cette équipée fera époque dans l'histoire des inepties de nos fameuses autorités radicales. Le gouvernement a été, il faut le reconnaître, un peu mieux avisé que le préfet Favrot: Au lieu d'expédier un bataillon à Chevenez avec un commissaire proconsul, il a délégué un de ses membres pour voir par lui même la situation. Mercredi M. de Watteville, directeur de justice et police et chargé du département des cultes, arrivait avec son secrétaire à Porrentruy pour se diriger en toute hâte sur Chevenez. Il aura pu se convaincre de l'exagération du rapport du préfet et du mal fondé des doléances de Beïs. Celui ci prétend qu'il *ignorait*, quand il a sonné sa messe à l'église, qu'un service funèbre se célébrait dans la chapelle romaine, à *trente pas*, et que le cortège allait arriver au cimetière. On peut par là juger de la bonne foi du Gascon qui se complaît à mettre le gouvernement de Berne dans de si belles transes. Voilà les belles conséquences de la cojouissance des églises

M. de Watteville est reparti un peu plus tranquille qu'il n'était venu. Avant son départ, les trois prisonnières, pour la capture desquelles il avait fallu amener trente gendarmes à Chevenez, ont été *relâchées* Quant au préfet Favrot, ses allures félines, moins cassantes peut être que celles de Froté, seront appréciées à Berne à leur juste valeur. Pauvre gouvernement, qui est dans l'absurde position de ne voir les affaires du Jura que par les yeux de fonctionnaires qui font profession publique de vieux-catholicisme, et par conséquent sont intéressés à l'induire en erreur et à lui cacher la situation réelle du pays! Mais aussi « tu l'as voulu, Gorges Dandin, tu l'as voulu! » Hélas!

—

Le conseil d'Etat du Valais, répondant à une communication du Conseil fédéral, vient de faire part à cette autorité des réserves et conditions qu'elle met à son adhésion au contrat de fusion entre la Suisse-Occidentale et le Simplon.

Le gouvernement valaisan demande de la manière la plus formelle que les conditions de l'arrêté fédéral du 1er août 1873, concernant les enchères de la Ligne d'Italie et l'acte de concession, découlant de l'arrêté fédéral du 24 septembre 1873 et portant concession du chemin de fer de la Ligne d'Italie par le Simplon, soient maintenus intégralement.

Partant de ce principe, il présente les observations suivantes :

La nouvelle Compagnie sera tenue de construire et d'exploiter les sections du chemin de fer du Bouveret à la frontière française près de St-Gingolph et de Brigue à la frontière italienne.

Le conseil d'Etat réserve à ce propos ses droits au rachat de la ligne si les travaux de la traversée du Simplon n'étaient pas commencés pour le 1er mai 1880 et il demande qu'il soit procédé, en vue de l'éventualité de ce rachat, a un inventaire de l'actif de la Compagnie du Simplon avant le jour de la fusion.

On sait que la Compagnie du Simplon a obtenu de l'Assemblée fédérale une majoration de tarifs. Le conseil d Etat du Valais estime que la Compagnie fusionnée n'est plus dans les conditions qui avaient fait accorder cette faveur à la Compagnie du Simplon; elle en demande la suppression et, partant, le rétablissement des tarifs au taux prévu par la concession.

En dernier lieu, le conseil d'Etat du Valais demande que ce canton soit représenté comme Etat dans le conseil d'administration de la Compagnie, et cela sans préjudice de la disposition qui dit qu'un « ressortissant du canton du Valais doit faire partie du conseil d'administration ». La Compagnie devra aussi être représentée en tout temps par un fondé de pouvoirs à Sion.

Le conseil d'Etat ajoute que le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité son attitude dans cette affaire.

—

La loi sur les épidémies sera mise à l'ordre du jour d'une des prochaines séances du Conseil national.

On annonce qu'une proposition sera faite demandant qu'il ne soit pas entré en matière actuellement sur ce projet. Le but des auteurs de cette proposition serait d'éviter que le code des obligations et la loi sur les épidémies ne soient présentées simultanément au peuple. Il est possible, en effet, que le referendum soit demandé pour cette dernière loi et les auteurs de la proposition d'ajournement craignent que le code des obligations ne soit englobé dans ce mouvement et ne souffre du rapprochement.

—

La convention signée à Paris entre M. Kern (pour la Suisse), et M. Jagerschmidt (pour la France) comprend une convention douanière relative aux rapports de Genève et de la zone franche; — au raccordement d'Annemasse à Genève; — au raccordement de Besançon au Locle, avec un protocole final réservant la ratification simultanée des diverses conventions de raccordement et prévoyant un raccordement pour Carouge et Veyrier et pour ligne du lac, Bouveret-Simplon

M. Kern a été chaudement félicité par notre ministre des affaires étrangères pour la persévérance et l'habileté qui a apportées dans ces délicates questions.

### Zurich

L'interdiction du congrès socialiste a été prononcée par le gouvernement, à la majorité de cinq voix contre deux. MM. Hauser et Stœssel ont protesté contre cette décision, avec insertion au protocole.

### Vaud

Niedrisch et Locher ont été conduits hier par chemin de fer à Berne, où ils ont été immédiatement enfermés à la maison de force.

### Genève

Dans sa séance de lundi la Commission de surveillance de la Caisse hydothécaire a nommé M. Emile de Cambessedès, conseiller d'Etat, aux fonctions de directeur de cet établissement, en remplacement de M. Viridet, démissionnaire.

## NOUVELLES DE L'ETRANGER

### Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

—

*Paris, 14 Juin.*

M. Gambetta était tellement irrité hier de la révolte de la majorité, qu'il ne prenait même pas la peine de dissimuler son dépit! En revanche M. Clémenceau paraissait rayonnant et s'est tenu pendant presque toute la journée dans la salle des Pas Perdus, dont il faisait résonner les échos des éclats de sa joie exubérante.

Le gouvernement et M. Gambetta paraissent toutefois résignés à la situation. Ils laisseront la Chambre voter le budget comme elle l'entendra.

On me confirme de nouveau ce matin que, « personnellement », M. Grevy n'était nullement favorable à une clôture anticipée de la session et à une brusque convocation des électeurs. Mais certains ministres qui ne voient que la conservation de leurs portefeuilles, la gloriole de faire les élections, étaient visiblement gagnés aux calculs opportunistes.

On se ferait difficilement une idée de l'amertume du langage qui est tenu dans l'entourage de certains ministres et de M. Gambetta, contre la majorité de la Chambre. Il faut une patience surhumaine, disent les confidents des ministres, pour vivre avec cette collection de hâbleurs, de bavards, d'importuns, qui manquent de tout esprit politique et ont pour unique valeur leurs succès et leurs petites habiletés de clocher. Dans ces conditions, c'est à qui, parmi eux, essaiera de se faire valoir, d'être en vue, coûte que coûte, dût la satisfaction d'un amour-propre puéril coûter des conflits, des crises et des accidents à la manière républicaine. Aussi, certains ministres actuels ne sont ils pas moins las que leurs prédécesseurs.

Avais-je raison de vous mettre en garde contre toutes les rumeurs qui se sont répandues, aussitôt après le vote sénatorial de jeudi, touchant l'attitude que cet échec inspirerait à M. Gambetta? Ce dernier n'avait pris, samedi soir, aucune des résolutions qu'on lui attribuait comme à plaisir, et l'on m'assure qu'avant d'adopter une ligne de conduite, il tenait à conférer avec M. Challemel Lacour, qui est son conseil dans les circonstances graves et délicates.

Si ce renseignement est exact, on peut écarter d'ores et déjà, tous les bruits d'alliance entre M. Gambetta et les hommes des anciens partis pour combattre M. Grevy a frais communs. M. Challemel Lacour ne permettrait certainement pas à son « Télémaque » de contracter cette alliance.

Un rapprochement entre opportunistes et radicaux serait autrement vraisemblable, — si les hommes extrêmes de la gauche étaient gens à s'y prêter. L'article que M. Ranc a fait paraître dans le *Voltaire* a révélé les tendances de ce rapprochement hostile à la politique de l'Elysée.

Le rejet du scrutin de liste n'affecte pas moins le monde bonapartiste que les amis de M. Gambetta. On assure que des représentants du groupe de l'appel au peuple ont offert ou fait offrir à l'hôte du Palais Bourbon leur concours pour mener une campagne d'opposition énergique contre l'Elysée et la haute Chambre.

Cela ne doit point étonner, pour peu que l'on connaisse le plan électoral que le monde jérômiste caressait. Là, on espérait à l'aide du scrutin par département, arriver non pas à être la majorité dans la Chambre — c'eût été trop d'ambition — mais à être la majorité dans la minorité. Alors, on se serait posé devant le pays comme les derniers et les seuls adversaires du radicalisme, et le jour où un accident quelconque eût renversé la république, on pouvait espérer que le changement de régime se ferait au profit de l'Empire.

Le vote du Sénat a ruiné cette espérance comme tant d'autres.

Les renseignements que plusieurs journaux ont publiés sur les intentions électorales du prince Napoléon seraient inexacts par trop de précision. Le prince démocrate avait conçu, en effet, le projet de profiter du scrutin de liste pour grouper, de nouveau, autour de son nom, les personnalités des diverses nuances impérialistes. Mais dans combien de départements pourrait il tenter cette entreprise, et quels seraient ces départements? Il n'en sait rien lui-même. C'est, en effet, du côté de ses amis politiques que viennent les principales difficultés.

Il est telle région où les notabilités du parti ont nettement répondu à ses émissaires: « Nous ne pouvons avoir des chances de passer, si le prince n'essaie pas de passer avec nous et dans le bloc. S'il se présente, il ne trouvera ici, pour lui faire escorte sur sa liste, que des noms compromis ou sans notoriété. A lui de choisir. » On comprend que le choix était embarrassant et exigeait réflexion.

—

*Paris, le 15 juin.*

Il n'y a aucune confiance à accorder au bruit, qu'en conséquence du vote d'hier à la Chambre des députés, MM. Favre et Cloué se retireraient. D'une part, le vote n'a rien de définitif; en second lieu, on ne doute pas du rejet de la loi dans le vote d'ensemble. Pour prévenir d'ailleurs toute surprise à cet égard et pour empêcher que l'intérêt électoral pousse certains *députés* à voter pour la loi, il est question de présenter, quand le moment sera venu, une demande de scrutin secret.

On dit que l'Elysée ne redoutait de crise ministérielle qu'à propos du projet Laisant. Ce projet ayant été virtuellement enterré hier par la Chambre, la situation semble éclaircie et rassérénée, au moins pour quelque temps.

Il n'est pas exact que M. Grevy « jusqu'alors impassible, » se soit montré « effrayé » des conditions où s'était accompli « le voyage de Cahors », et que la crainte éprouvée l'ait alors déterminé à agir sur le Sénat pour faire rejeter le scrutin de liste. Le président a pu voir avec plaisir l'émotion sénatoriale à la suite de ce voyage, mais son entourage assure qu'il se contentait d'un sourire.

Du reste, M. Grevy est redevenu plus impénétrable et plus muet que jamais. Tout ce qu'on a tiré de lui à l'occasion du vote du Sénat, ce sont ces paroles adressées à son frère, venant lui annoncer le résultat: « Je suis heureux de me trouver d'accord avec le Sénat. » Depuis lors, il n'a plus reparlé de toutes ces « questions brûlantes. »

Il y a encore, parmi les partisans vaincus de la dissolution précipitée, des hommes disposés à chercher noise aux ministres sur tous les terrains possibles, pour les amener à se retirer; mais le nombre en va toujours diminuant, et il est probable que ce parti pris disparaîtra complètement et sous peu. On sait, en effet, que le cabinet veut avant tout rester aux affaires, et qu'il faudrait croix et bannière pour le faire s'en aller. De plus, ses adversaires sont très refroidis par ce qu'on leur a rapporté des intentions de M. Grevy en cas de crise ministérielle. Le président de la République serait à peu près déterminé, dit-on, dans cette hypothèse, à former une sorte de cabinet d'affaires en dehors des groupes qui auraient renversé M. Ferry et ses collègues. En aucune hypothèse, il ne confierait à des amis de

M. Gambetta le soin de diriger les élections.

On parle d'avertissements donnés à la *République française* et autres feuilles gambettistes, par des membres de l'Union républicaine, desquels il résulterait que *la campagne entamée par des journaux* contre M. Grevy est énergiquement désapprouvée et pourrait motiver un désaveu direct et public, si elle se continuait.

D'ici à la clôture de *la session, les organes* du Palais-Bourbon doivent agiter, par ordre, un certain nombre de questions jusqu'à présent tenues dans l'ombre, afin que le « maître » puisse juger par l'effet que ces discussions *produiront sur l'opinion* publique, si le moment est venu de faire figurer ces divers points dans un programme électoral.

La thèse d'une réforme partielle de la *composition du Sénat par la suppression des* inamovibles, n'est que le début de cette agitation, pour le moment théorique.

Dans les rangs de la gauche républicaine, on considère que si la session peut suivre régulièrement son cours, prendre fin à l'époque ordinaire, sans dissolution bruyante, le pays, ayant eu le temps de se rasseoir et de réfléchir, sera beaucoup moins disposé à suivre les meneurs gambettistes dans la prochaine campagne électorale. Aussi croit on que ces derniers, très au courant de la situation, vont inventer quelque nouveau prétexte à agitation, pour remplacer les questions des modes de scrutin et de dissolution anticipée, afin de perpétuer l'excitation dans les esprits.

Le marché de Paris est très calme. Les reports sont modérés, au moins jusqu'à présent.

Il n'y a guère de réaction que sur la Banque des Pays autrichiens : le doublement du capital de cet établissement est démenti par diverses dépêches de Vienne.

Demain *s'ouvre au Comptoir d'Escompte*, la souscription de l'emprunt hellénique. On se préoccupe beaucoup des nouvelles de Constantinople relatives aux projets de réorganisation des finances ottomanes. Mais ces nouvelles ne doivent être accueillies que sous les plus expresses réserves.

P. S. — Au Palais-Bourbon, la Commission relative aux poursuites de Mme Eyben contre M. Andrieux, entend aujourd'hui le garde des sceaux sur le point juridique de la question. La Commission relative à la construction et à la concession des canaux dérivés du Rhône entend aujourd'hui M. Fournier, *ancien directeur des chemins de fer au* ministère des travaux publics, qui demande la concession des canaux.

La gauche républicaine ne se réunit qu'à 4 heures, pour s'occuper du budget et discuter les demandes de dégrèvements.

La Commission du Simplon, après avoir entendu le rapport de M. Lesguiller, a fixé son itinéraire : elle se rendra directement à Saint-Maurice, au Petit Saint-Bernard, à la vallée d'Aoste. Dimanche elle arrivera à Milan et reviendra par le Simplon.

Elle sera de retour à Paris jeudi prochain.

## FRANCE

Le ministre du bey de Tunis, Mustapha pacha, est arrivé à Toulon avec la mission tunisienne.

Il a visité l'escadre et a admiré la propreté des navires et la bonne tenue des marins.

Il a déjeuné à bord du cuirassé *Colbert* qui a salué son arrivée *de 15 coups de canon*. Il est ensuite revenu à bord de la *Jeanne d'Arc* pour prendre le canot amiral et se rendre à terre.

Une nouvelle salve a salué son débarquement à l'arsenal *devant l'horloge*.

La gendarmerie à cheval formait la haie. La musique des équipages de la flotte a joué plusieurs morceaux.

Le sous-préfet, accompagné du commissaire *central*, en grand uniforme, a reçu Mustapha et lui a souhaité la bienvenue.

Mustapha s'est ensuite rendu au Grand-Hôtel en voiture, ayant à sa droite le sous-préfet et à sa gauche un interprète. Les gendarmes à cheval et un détachement du train d'artillerie formaient l'escorte. Ils étaient précédés de onze agents de police qui *écartaient la foule nombreuse et sympathique* qui se pressait sur le passage de Mustapha. La vue du premier ministre tunisien produit la meilleure impression.

Mustapha a l'habit noir ; il est coiffé du fez ; il porte le grand cordon de nisham, la plaque de la *Légion d'honneur et le cordon* de la Croix du sang, insigne des princes musulmans, le même qui a été conféré récemment à M. Roustan.

On dit qu'il ira à Londres incognito. A son retour, il ira à Bordeaux, Madrid, Alger et rentrera à Tunis, par Bône, du 24 au 26 juillet.

***

*La Chambre a voté à l'unanimité* un supplément de crédit de 14 millions pour l'expédition de Tunisie.

M. Farre a dit que l'expédition a eu pour but unique d'assurer notre influence et notre *sécurité en Algérie*. Ce but a été atteint avec aussi peu de dépenses et de sacrifices que possible.

Puis la Chambre aborde la discussion sur la proposition Laisant tendant à réduire le service militaire à 3 ans.

Le général Farre combat la réduction comme dangereuse. Il déclare que 3 ans sont insuffisants pour l'éducation militaire, surtout en ce qui concerne la cavalerie et les armes spéciales.

Le ministre ajoute que le service de trois ans existe bien en Allemagne, mais qu'il y a été préparé pendant cinquante ans, et qu'on *ne pourrait l'introduire en France qu'après* une longue et laborieuse préparation.

Le ministre déclare incidemment que rien ne menace la paix et qu'une grande cordialité préside à nos rapports avec notre puissant voisin.

La Chambre décide presque à l'unanimité de passer à la discussion des articles de la proposition Laisant.

***

Le *Petit Parisien*, organe de M. le député Laisant, dit que la Chambre, en votant le passage à la discussion des articles de la proposition de loi concernant le service de trois ans, sans continuer la discussion avant jeudi, a émis un vote hypocrite, puisque la Chambre devant commencer à discuter le budget jeudi et à continuer ce débat sans interruption, la proposition Laisant se trouve par le fait même indéfiniment ajournée.

***

Le *Temps* dit que les négociations entamées entre la France et la Suisse pour régler les diverses questions concernant le régime douanier entre le canton de Genève et la zone franche de la Haute-Savoie, ont abouti à une entente.

Plusieurs conventions connexes vont être signées.

Une convention relative à la zone franche de la Haute-Savoie accordera notamment l'entrée en franchise sur le territoire de Genève de 10,000 hectolitres de vin au lieu des 5,000 accordés par le traité de 1861 entre la Suisse et la Sardaigne.

## IRLANDE

Soixante tenanciers de New-Pallas sont arrivés mardi 7 juin à Limerick, pour conférer avec l'argent de Lord Leconfield, à l'effet d'obtenir une réduction de loyer. Ils lui apportaient en même temps 3,000 livres (75 *mille francs*) pour arriérés dus. L'agent a refusé d'accueillir leur demande et les tenanciers sont partis en reprenant leur argent.

Plusieurs arrestations ont encore eu lieu ce même mardi en Irlande, mais sans donner *lieu à des désordres. Jusqu'alors on avait* arrêté les « suspects » *en plein jour ; main*tenant la police les fait prendre au lit le matin de bonne heure ; lorsque le fait est connu, les prisonniers sont déjà loin. Pour que le secret soit mieux gardé, les agents eux-mêmes qui sont chargés d'opérer les arrestations ne sont munis des mandats et ne les connaissent qu'au moment de les exécuter.

## ALLEMAGNE

Bien que le Parlement ait refusé d'allouer le crédit nécessaire pour couvrir les dépen*ses du Conseil* économique général, ce Conseil ne sera pas moins réuni prochainement. Les dépenses seront couvertes d'une autre manière, et le Conseil fédéral partage à cet égard l'opinion de M. de Bismark, qui a, dit-on, fort mal accueilli ce refus de crédit.

***

Le Parlement a décidé de ne pas s'occuper des pétitions contre le mariage civil, *tandis que l'entrée en matière a été demandée* par M. Kleis-Retzon, député de l'extrême droite, et appuyée par les progressistes, sécessionnistes et les socialistes.

On croit que la session sera close samedi au plus tard.

## RUSSIE

En exécution d'un décret impérial du *21 mai, la Commission spéciale chargée d'é*laborer un programme pour la réduction des redevances que doivent payer les paysans pour libérer les terres qui leur ont été concédées, s'est réunie aujourd'hui pour la première fois. L'administration, la ville, la noblesse et la propriété foncière, sont représentées dans les douze experts adjoints à la Commission formée de délégués de trois *ministères*.

On annonce la formation d'une ligue des ouvriers dans le Sud de la Russie, et des proclamations engageant les paysans à s'emparer des terres qui leur ont été promises par l'empereur ont été répandues à profusion dans les districts agricoles.

A Kuba, petite ville près de Tiflis, une révolte a éclaté dans le pénitencier : trente prisonniers ont réussi à s'échapper après une lutte sanglante avec la troupe chargée de la garde de la prison ; 25 hommes ont été tués.

On dit que la cour partira le 16 juin pour Peterhof, résidence ordinaire d'été de la famille impériale.

***

On attend le prince de Milan, et on assure que le gouvernement russe ne s'opposera pas non plus à l'érection de la Serbie en royaume.

***

Le *Daily News* publie une dépêche de St-Pétersbourg annonçant que le nihiliste Hartmann a été arrêté en Allemagne et livré immédiatement aux autorités russes.

## TURQUIE

On assure que la Porte a adressé à ses représentants à l'étranger une circulaire, qui a le caractère d'une protestation contre le décret du bey de Tunis, chargeant M. Roustan des relations extérieures de la régence et plaçant les sujets tunisiens à l'étranger sous la protection des consuls français.

Par suite de l'arrivée récente du cheik Obeidullah à Van, la question kurdo-persane est considérée comme terminée.

Le jugement de l'affaire du meurtre du sultan Abdul Aziz aura lieu, dit-on, prochainement dans un local attenant au palais de Veldizkiosk.

***

Par ordre supérieur, le service postal local à Constantinople et dans la banlieue est supprimé, les recettes ne couvrant pas les dépenses.

## ALGÉRIE

Les derniers avis du Sud ne signalent aucun fait d'armes saillant.

*Les exploitations d'alfa, sur les hauts* plateaux près de Saïda, ont été abandonnés par les ouvriers espagnols qui s'y trouvaient. Le bruit a même couru qu'un certain nombre de femmes et d'enfants avaient été enle*vés par l'ennemi, mais ce bruit n'est* pas confirmé. Il paraît certain seulemen que l'ennemi aurait en effet brûlé des champs d'*alfa*, pillé des chantiers sur d'autres points, vidé des silos et razzié plusieurs tribus soumises.

*Jusqu'ici* l'attitude des indigènes est présentée comme chancelante de divers côtés. Quelques tribus dissimulent mal leur intention de participer au mouvement si Bou-Amena pénètre jusqu'à elles.

L'espoir de couper la route à ce dernier diminue. On craint qu'il ne puisse traverser le Schott soit à Braa-el-Oughst, soit à Chebak et qu'il échappe ainsi aux poursuites.

## TUNISIE

On assure que le corps d'occupation de Tunisie sera rattaché au 19e corps d'armée sous le commandement spécial du général commandant la division de Constantine.

Le général Maurand ayant son quartier général à la Mancuba, commanderait Bizerte, Mateur et Béja.

Le général Caillot ayant son quartier général à Aïn-Braham, commanderait Tabarque, Fernana, Gardimaou et Kef.

Aïn-Braham serait fortifié et pourvu d'une garnison exceptionnelle pour commander la route de Tabarque et la route projetée d'El-Aioum.

L'effectif du corps d'occupation serait de 15 bataillons de 600 hommes, 4 batteries d'artillerie, le 13e régiment de chasseurs à *cheval et le 11e hussards*.

La brigade Vincendon a commencé son embarquement à Tabarque pour la France sur trois transports qui ont été envoyés exprès.

## PÉROU

On annonce que le gouvernement chilien a ordonné l'évacuation de Lima et que le *général Baquedano a été remplacé comme* commandant en chef par le général Lynch.

L'ex-dictateur péruvien Pierola erre dans les montagnes accompagné de quelques partisans qui lui sont restés fidèles.

# CANTON DE FRIBOURG

La procession de la Fête-Dieu, favorisée par le temps, s'est faite à Fribourg avec beaucoup d'ordre et de piété, et avec l'éclat accoutumé. Un reposoir magnifique avait été érigé devant la Chancellerie pour remplacer celui qui se dressait les années précédentes devant l'hôtel Zæhringen.

Une délégation du Comité du Tir fédéral s'est rendu à Paris auprès de M. Gambetta, pour le prier d'honorer de sa présence cette grande fête patriotique. Le président de la *Chambre a accueilli très favorablement cette* demande et a promis de venir, pour autant qu'il ne serait pas retenu en France par l'ouverture de la période électorale. Ceci se passait au lendemain du rejet du scrutin de liste par le Sénat, et on croyait que la Chambre allait être dissoute à bref délai. Mais depuis lors, la situation a quelque peu changé, et les élections n'auront probablement lieu qu'en septembre ou même en octobre. De sorte que la présence de M. Gambetta au Tir fédéral de Fribourg est dans les probabilités. On s'apprêterait même déjà à lui donner une grandiose hospitalité au château de Villars-les-Joncs.

M. le président de la Chambre ne viendrait *pas seul, il serait accompagné d'un groupe* nombreux de députés et de sénateurs, et même de membres du gouvernement, qui auraient l'intention d'étudier sur place l'organisation et le fonctionnement des Tirs fédéraux, afin d'introduire en France cette institution républicaine.

Les chemins de fer de la Suisse-Occidentale comptent 110 gares. Les plus importantes ont donné en 1880 les recettes suivantes :

| *Stations* | *Recettes* | *Rang* |
|---|---|---|
| Genève | 2,847,397 21 | 1 |
| Lausanne | 1,036,902 49 | 2 |
| Berne | 486,039 09 | 3 |
| *Neuchâtel* | 334,758 31 | 4 |
| Verrières (transit) | 318,274 20 | 5 |
| Vevey | 313,044 60 | 6 |
| Fribourg | 307,115 14 | 7 |
| Yverdon | 201,893 82 | 8 |
| Morges | 144,542 71 | 9 |
| Montreux | 143,041 42 | 10 |

Voici le rang et l'importance des recettes des stations fribourgeoises ou desservant le canton de Fribourg, des lignes d'Oron, de la Longitudinale et de la Transversale.

| *Rang* | *Stations* | *Recettes* |
|---|---|---|
| 7 | Fribourg | 307,115 14 |
| 13 | Romont | 105,332 85 |
| 15 | Payerne | 82,112 67 |
| 22 | Moudon | 63,628 18 |
| 34 | Morat | 37,252 19 |
| 38 | Vauderens | 34,729 74 |
| 39 | Estavayer | 33,647 61 |
| 40 | Granges-Marnand | 32,631 05 |
| 46 | Avenches | 28,587 47 |
| 47 | Palézieux | 28,003 83 |
| 50 | Flamatt | 23,862 92 |
| 52 | Yvonand | 20,697 25 |
| 53 | Villaz Saint-Pierre | 20,418 51 |
| 54 | Oron | 20,061 99 |
| 57 | Lucens | 19,098 36 |
| 60 | Châtillens | 17,666 05 |
| 61 | Guin | 17,348 73 |
| 63 | Chénens | 16,491 77 |
| 64 | Ecublens | 15,981 59 |
| 65 | Cottens | 15,883 76 |
| 70 | Siviériez | 13,626 73 |
| 71 | Schmitten | 12,353 55 |
| 76 | Faoug | 10,660 95 |
| 78 | Thörishaus | 10,306 93 |
| 79 | Chiètres | 9,081 64 |
| 81 | Matran | 8,291 66 |
| 82 | Belfaux | 8,029 62 |
| 83 | Corcelles (trans.) | 7,891 56 |
| 84 | Domdidier | 7,878 67 |
| 88 | Cugy | 7,288 35 |
| 90 | Corcelles (long.) | 7,104 51 |
| 91 | Grolley | 7,044 72 |
| 94 | Cousset | 6,496 62 |
| 95 | Léchelles | 4,965 06 |
| 98 | Cheyres | 4,444 05 |
| 100 | Bressonnaz | 3,796 16 |
| 102 | Neyruz | 3,364 97 |
| 103 | Rosé | 2,878 13 |
| 104 | Henniez | 2,539 60 |
| 105 | Palézieux (halte) | 1,535 05 |
| 106 | Trey | 1,471 23 |
| 108 | Galmitz | 1,424 45 |
| 109 | Dompierre | 1,158 70 |
| 110 | Fræschelz | 1,027 61 |

Les recettes de la ligne Bulle-Romont ne sont pas indiquées dans le Rapport du conseil d'administration des chemins de fer de la Suisse-Occidentale, auquel nous empruntons les chiffres ci-dessus.

M. et Mme Alphonse Favre et leurs enfants ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fils et frère

**Charles Favre**

décédé le 16 juin, à l'âge de 24 ans.

L'ensevelissement aura lieu samedi 18 juin, à 8 heures du matin.

## CHRONIQUE & FAITS DIVERS

—

Monsieur le Rédacteur,

J'entends souvent de pauvres malades se plaindre de ce qu'ils ne trouvent pas de remèdes, affligés qu'ils sont de glandes, tumeurs, maladies cancéreuses. Je suis heureuse de faire connaître que j'ai été guérie, *sans opération*, d'une glande au sein dans la *maison de santé du docteur Cabaret, rue d'Armaillé, 19, Paris.*

SERPE D'AUBERLIEU,
à Compiègne (Oise.)

—

C'était samedi dernier que les murs d'enceinte de la ville de Cologne ont commencé à tomber. La commune a acheté au gouvernement les terrains des fortifications pour la somme de 12 millions de marcks, afin d'élargir la ville; le contrat d'achat étant ratafié par les parties intéressées, la reddition des murs et fossés de Cologne par le général commandant la place entre les mains de l'administration communale a eu lieu jeudi dernier. Cet événement va changer l'aspect de la vieille *Colonia Agrippina*; au lieu de laides rues étroites et sales par lesquelles on entre aujourd'hui dans la métropole de l'ouest de l'Allemagne, un nouveau quartier avec de larges rues et de belles places publiques, sera construit. Toutefois Cologne ne cessera pas d'être place forte ; une nouvelle enceinte sera construite à une distance d'à peu près un demi-kilomètre de l'ancien mur, de sorte que les faubourgs seront toujours séparés de la ville par des remparts.

### Etat civil de la ville de Fribourg

—

NAISSANCES DU 1er AU 15 JUIN 1881

1. Reynold, Alphonse, fils de Pierre-Victor, de Fribourg. — 4. Dubey, Joséphine Pauline, fille de Jean-Baptiste, de Gletterens.

MARIAGES.

Genoud, Jacques-Auguste, de Châtel Saint-Denis, boulanger, et Pochon, Marie-Catherine, de Dompierre, sommelière. — Hermann, Joseph Victor-Amédée, de La Vounaise, menuisier, et Conus, Marie-Françoise-Célestine, de Vuarmarens, cuisinière.

DÉCÈS

1. Hayo, Joseph, de Cormondes et Uebersdorf, journalier, 59 ans. — 1. Poffet, Joseph, de Wunnewyl, 5 semaines. — 1. Brügger, Apolonie, de Planfayon, 5 mois. — 2. Eltschinger, Christine-Marie, de Dirlaret, ménagère, 47 ans. — 3. Schaller, François-Philippe-Jacques, de Fribourg, ancien colonel, 86 ans. — 3. Wieilly, Marie-Madeleine, de Fribourg, journalière, 74 ans. — 4. Sattler, Anna, de Müswanger (Lucerne), 60 ans. — 8. Gendre, Tite-Christophe-Isaac, de Fribourg, Belfaux et Lossy, avocat, 50 ans. — 9. Widmer, Otto, de Stetten (Grand Duché de Bade), 5 1/2 ans. — 9. Vesin, Joseph-Théodule, de Cormondes, ancien gardien, 77 ans. — 9. Gendre, Anne-Marie, de Fribourg, 78 ans. — 10. Bernhart, Claude, de Fribourg, boucher, 46 ans. — 10. Mantel, Anne-Marguerite, de Barberêche, 82 ans. — 11. Zillweger, Catherine, de Fribourg, journalière, 81 ans. — 12. Schwarz, Ulrich, de Langnau (Berne), ouvrier au chemin de fer, 68 ans. — 12. Dessingy, Jean-André, de Vuissens, aubergiste, 62 ans. — 14. Biolley, Charles, d'Ecuvillens, agriculteur, 81 ans. — 14. Aeby, Anna, de Dirlaret, ménagère, 37 ans. — 14. Fasel, Rosa, de Bœsingen, journalière (vagab.), 23 ans. — 14. Ruegsegger, Lina, de Rothenbach (Berne), 18 mois.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

### Petite poste

—

*R. F. L.* — Oui.


## Ordres de Bourse
ET
## Placements de Capitaux

Par l'entremise du soussigné, placements avantageux et prompts, et *affaires de Banque.*

**Spécialité**

## de Bons américains

Rapport quotidien dans le journal *l'Intelligenzblatt* et *hebdomadaire* dans la *Gazette commerciale de Bâle.*

Les genres, notes et coupons, etc., au plus haut cours.

**Herm. Weiss,**
**Agent de Banque, Berne.**
(H 1427 Y) (270)

**ON** demande une fille de magasin, de toute moralité, connaissant l'allemand et le français. S'adresser au bureau du journal. (232)

En vente à l'*Imprimerie catholique :*

## LE SYLLABUS

commenté
d'après les actes des Souverains-Pontifes,
l'enseignement des évêques,
la théologie, le droit canon, l'histoire
les doctrines des publicistes
d'opinions diverses.

Par l'abbé **VIEVILLE,**
prêtre du diocèse de Soissons.

Ouvrage publié avec l'*imprimatur* de Mgr Odon Thibaudier, évêque de Soissons et Laon, et suivi de la Lettre encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII sur les erreurs modernes. Prix 6 fr.

# CONCOURS

La Commission administrative de l'hospice de Marsens met au concours la place de détailleur, à l'auberge de la Croix Blanche, à Marsens, pour entrer en fonctions au 12 septembre prochain. Les personnes intentionnées de se charger de ce service devront se faire inscrire au bureau du soussigné, d'ici au 1er juillet prochain, où elle pourront, dès ce jour, prendre connaissance du cahier des charges.

Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

Marsens, le 11 juin 1881.

Par ordre : l'*Économe de l'hospice,*
**H. Gauthier.**

(265)

THEOLOGIE ET PHILOSOPHIE
THÉOLOGIE DOGMATIQUE

## SANCTI THOMÆ AQUINATIS
# SUMMA THEOLOGICA

**Diligenter emendata, Nicolai, Sylvii, Billuart et C. J. Drioux notis ornata.**

Onzième édition. — 8 beaux volumes in-8 carré sur papier vergé. — Prix : **40** fr. net : **21** fr.

Il est peu de prêtres et d'élèves de grands séminaires qui ne veuillent aujourd'hui posséder la *Somme théologique* de saint Thomas. De divers côtés on nous a priés d'en donner une édition latine qui fût à la fois bien imprimée et peu chère : telle est celle que nous offrons au public.

Tout le monde désirait les notes de Nicolai : on les trouvera résumées avec celles des meilleures éditions et des commentateurs les plus renommés : Sylvius, Billuart, etc. Ces notes sont explicatives ; elles montrent l'utilité de chaque article, indiquent les passages de l'Ecriture, les décisions des papes et des Conciles qui sont en rapport avec la doctrine de saint Thomas, et les erreurs anciennes ou modernes dont elle est la réfutation. Quand les termes théologiques de saint Thomas s'éloignent trop du langage scientifique actuel, les notes déterminent le sens qu'on doit attacher à ses expressions. Quand une question est traitée dans les autres ouvrages du saint Docteur, l'annotateur y renvoie ou bien reproduit les passages des autres ouvrages à la fin de chaque volume.

Avant chaque partie et chaque section on trouvera un *Tableau synoptique* où l'on verra d'un coup d'œil toutes les questions et tous les articles.

*Huit tables* indiquent : 1° le texte de l'Ecriture sainte cité dans la *Somme;* 2° les autres citations; 3° et 4° la réfutation des hérésies et des erreurs principales; 5° les passages de la *Somme théologique* qui peuvent servir à expliquer les épîtres et les évangiles des dimanches et des fêtes; 6° les passages qui peuvent servir à l'explication du catéchisme; 7° les lieux communs théologiques; 8° le résumé de toutes les matières et les endroits où on en trouve les développements.) Cette dernière table se compose de 350 pages.)

*N. B. — Cette édition devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers a été revue avec le plus grand soin; ajoutons que la qualité du papier est de beaucoup meilleure à celle du papier employé précédemment.*

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg.

## LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

**Par Mgr Paul GUÉRIN**

3 vol. in-8° raisin, contenant environ six millions de lettres, c'est-à-dire la matière de six volumes. — Prix **15** fr.

Cette publication a été louée sans restriction et vivement recommandée par la *Correspondance de Rome,* l'*Univers,* le *Monde,* l'*Union,* le *Correspondant,* la *Revue du Monde catholique,* et par d'autres journaux catholiques, principalement pour les études des grands séminaires et pour les conférences ecclésiastiques. — On y trouve pour tous les Conciles, depuis celui de Jérusalem, en l'an 50, jusqu'à celui de Poitiers, en 1868, l'histoire, les décrets et les canons, traduits en français, avec le texte latin des Conciles œcuméniques, un commentaire. — Une table alphabétique des matières permet au lecteur de réunir sur tel point de dogme, de morale, de discipline, toutes les décisions de l'Eglise.

En vente à l'*Imprimerie catholique suisse* à Fribourg.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

## DICTIONNAIRE COMPLET
### de la langue française

NOUVELLE ÉDITION ILLUSTRÉE

COMPRENANT :

1° Nomenclature très complète de la langue, avec la nouvelle orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;

2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants concernant les sciences, les lettres et les arts;

3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères que l'on trouve souvent citées par nos meilleurs écrivains, avec leur traduction et l'explication de leur emploi;

4° Un dictionnaire géographique, historique, biographique, mythologique, bibliographique artitisque et littéraire.

**Quatre dictionnaires en un seul,** par P. LAROUSSE. Prix : 3 fr.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Divi Thomæ Aquinatis, doctoris angelici, **Sermones et Opuscula** concionatoria, parochis universis et sacris prædicatoribus, dicata et edita A.-J.-B. Raulx, canonico Ecclesiæ cathedralis Sancti-Deodati, necnon Vallis-Colarum Parochio et decano. — 4 vol. — Prix : 12 fr. — Cet ouvrage vient d'être présenté à Léon XIII par Mgr Hacquart, archevêque de Verdun. Sa Sainteté a été très satisfaite en apprenant que l'Imprimerie de Saint-Paul, à Bar-le-Duc, a publié en quatre volumes, à titre de *Manuel pour le clergé,* les sermons et les méditations de saint Thomas d'Aquin, extraits avec le plus grand soin de toute la collection des ouvrages et des manuscrits du saint Docteur.

**Le Palmier séraphique** ou vies des saints et des hommes et femmes illustres de tous les ordres de saint François, par M. Malvoisin, licencié ès-lettres, et Mgr Paul Guérin, continuateur de la *Vie des saints* du P. Giry. — 12 vol. in-8°. — Prix : 20 fr. Cet ouvrage est chaleureusement recommandé par le ministre général des Mineurs, par celui des Frères Capucins, à tous les religieux et à toutes les religieuses de ces deux Ordres et aux membres du Tiers-Ordre. Les vies qui composent ce recueil, non résumées avec sécheresse et aridité, mais savamment et onctueusement développées, seront lues par les fidèles avec autant de charme que de profit.

En vente à l'Imprimerie catholique

Pour le prix modique de 2 francs :

TRAITE PRATIQUE

## DE LA TENUE D'UNE SACRISTIE

*pour les églises des villes et de la campagne,*

honoré de l'approbation d'un grand nombre d'évêques ; par M. l'abbé d'EZERVILLE.


## BOURSE DE GENEVE DU 17 JUIN

| FONDS D'ETATS | COMPTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE |
|---|---|---|---|---|
| 3 0/0 Genevois | 88 | — | 87 3/4 | 88 1/4 |
| 4 1/2 Fédéral 1879 | — | — | — | — |
| 4 0/0 » 1880 | 103 7/8 | — | 103 3/4 | 104 |
| 5 0/0 Italien | — | — | 93 | 94 |
| 5 0/0 Valais | — | — | — | 1050 |
| OBLIGATIONS | | | | |
| Ouest-Suisse | 486 1/4 | — | 48 | — |
| Suisse-Occidentale 1873-76 | — | — | — | — |
| » 1878-79 | — | — | 461 | 464 |
| 3 0/0 Jougne à Eclépens | 365 | — | 360 | 365 |
| Franco-Suisse | — | — | 477 1/2 | — |
| 4 0/0 Central-Suisse | — | — | 1010 | — |
| 4 1/2 0/0 Central Nort-Est | — | — | — | — |
| 5 0/0 Jura-Berne | — | — | — | — |
| Lombardes anciennes | 291 1/4 | — | 291 | 292 |
| » nouvelles | — | — | — | — |
| Autrichiennes nouvelles | — | — | — | — |
| Méridionales | 243 3/4 | — | 242 1/2 | 245— |
| Bons méridionaux | 278 1/4 | — | 278 | — |
| Nord-Espagne | — | — | — | — |
| Crédit foncier russe 5 0/0 | — | — | — | — |
| Société générale des chemins de fer | — | — | — | — |

| ACTIONS | COMTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE |
|---|---|---|---|---|
| Suisse-Occidentale | — | 211 | 210 | 211 |
| » privilégiées | 548 | 550 | 548 | 550 |
| Central-Suisse | 510 | 510 | 508 | 510 |
| Nord-Est Suisse | 353 | 353 | 352 | 353 |
| » privilégiées | 537 | — | 537 | 540 |
| Union Suisse | — | 229 | 228 | 230 |
| Saint-Gothard | 425 | 425 | 385 | 387 |
| Union privilégiées | — | 422 | 424 | 426 |
| Comptoir d'escompte | — | — | — | — |
| Banque du commerce | — | — | — | — |
| » de Genève | — | — | — | — |
| » Fédérale | 435 | — | 435 | 437 |
| Société suisse des chemins de fer | 788 | 792 | 787 | 790 |
| Banque des chemins de fer | — | 7120 | 7110 | 7125 |
| » de Paris et Pays-Bas | — | 1327 | 1325 | 1328 |
| Crédit Lionnais | 939 | 939 | 938 | 940 |
| Association financière genevoise | 1150 | 792 | 1145 | 1150 |
| Omnium genevois | 916 | 916 | 915 | 917 |
| Basler Bankverein | — | — | 915 | 920 |
| Industrie genevoise du gaz | — | — | — | 825 |
| » belge du gaz | — | — | 625 | 630 |
| Gaz de Genève | — | — | 590 | 600 |
| » Marseille | — | — | 747 | — |
| Appareillage, Gaz et Eeau | — | — | — | — |
| Tabacs italiens | — | — | 920 | 930 |

## BOURSE DE PARIS

| 15 juin | AU COMPTANT | 16 juin |
|---|---|---|
| 100 37 | Consolidés | 100 37 |
| 86 80 | 3 0/0 Français | 86 10 |
| 119 25 | 5 0/0 id. | 119 15 |
| — — | Or, à New-York | — — |
| 142 50 | Argent à Londres | 142 50 |
| | A TERME | |
| 86 90 | 3 0/0 Français | 86 20 |
| 119 57 | 5 0/0 id. | 119 42 |
| 93 80 | 5 0/0 Italien | 94 15 |
| 100 37 | 3 0/0 Anglais | 100 37 |
| 17 20 | 5 0/0 Turc | 17 57 |
| — — | 5 0/0 Russe 1877 | — — |
| 81 75 | 4 0/0 Autrichien | 81 12 |
| 1321 25 | Banque de Paris | 1335 — |
| 935 — | Crédit Lyonnais | 980 — |
| 770 — | Mobilier français | 772 50 |
| 1757 50 | Crédit foncier | 1770 — |
| 770 — | Mobilier Espagnol | 775 — |
| 835 — | Autrichiens | 835 — |
| 1585 — | Gaz Parisien | 1595 — |
| 1845 — | Suez | 1867 50 |